

Le 11 juin 2023 se tiendront les prochaines élections communales. En participant aux élections, les citoyens peuvent choisir directement les conseillers communaux qui défendront leurs intérêts pendant les 6 années à venir et de cette façon faire entendre leurs voix dans les décisions politiques communales.

Personnes concernées

Le vote est obligatoire pour tous les électeurs **inscrits sur les listes électorales**, quelle que soit leur nationalité (Luxembourgeois, ressortissants de l'Union européenne et autres). Les Luxembourgeois âgés de **18 ans** accomplis au jour des élections et **domiciliés au Luxembourg** sont inscrits d'office sur la liste électorale de leur commune de résidence dès qu'ils remplissent les conditions requises par la loi pour être électeur.

S'inscrire en tant qu'électeur non-luxembourgeois

Tout résidant de nationalité étrangère peut désormais demander son inscription sur les listes électorales pour les élections communales sans condition de durée de résidence. En effet, il n'est plus nécessaire de justifier d'une résidence de 5 ans au Luxembourg au moment de l'inscription sur les listes électorales pour pouvoir s'y inscrire. Pour ce faire, il faut :

- être âgé de **18 ans** accomplis au jour des élections ;
- ne pas avoir perdu le droit de vote dans leur pays d'origine ;
- ne pas avoir été condamné à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle où le juge a enlevé le droit de vote ;
- s'il n'est pas ressortissant d'un autre État membre de l'UE ou de l'Espace Schengen : présenter une carte ou un titre de séjour en cours de validité.

Délais d'inscription

L'inscription aux listes électorales peut se faire jusqu'au **lundi 17 avril 2023 à 17h00 au plus tard** :

- au bureau de la population de l'administration communale de Sandweiler de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 (veuillez fixer préalablement un **rendez-vous** au 35 97 11-1) ;
- lors de la journée d'inscription nationale qui aura lieu le **samedi 18 mars 2023**. Le bureau de la population de l'administration communale de Sandweiler sera ouvert de 10h00 à 12h00 et de 13h30 heures à 16h00 ;
- lors de la matinée d'information, organisée par la commission consultative pour l'intégration, qui aura lieu le **dimanche 26 mars 2023** de 10h00 à 13h00 au Centre culturel de Sandweiler ;
- **par internet** sur le site www.guichet.lu.

Vote par correspondance

Tout électeur luxembourgeois ou ressortissant étranger **inscrit pour les élections communales** peut solliciter le vote par correspondance lors des élections communales.

L'électeur qui souhaite voter par correspondance doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de la commune et demander sa lettre de convocation. A cette fin, la demande est faite soit :

- sur le formulaire en verso (**à remettre au plus tôt le 20 mars 2023**) ;
- sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de l'administration communale de Sandweiler ou à télécharger sur www.sandweiler.lu (disponible à partir du 20 mars 2023) ;
- sur la plateforme étatique sécurisée MyGuichet.lu ;
- sur papier libre.

Les délais pour les demandes d'envoi sont :

- **du 20 mars au 2 mai 2023** pour l'envoi à une adresse étrangère ;
- **du 20 mars au 17 mai 2023** pour l'envoi à une adresse luxembourgeoise.

Toute demande parvenant à la commune avant ou après ces dates ne peut pas être prise en compte. Si la demande de vote par correspondance est acceptée, la commune envoie la lettre de convocation à l'électeur, en recommandé, après les délais respectifs.

Candidatures

La Présidente du bureau principal de vote recevra les présentations de candidats et les désignations de témoins à l'administration communale de Sandweiler:

- **le mercredi 29 mars 2023** de 15h00 à 18h00 ; et
- **le mercredi 12 avril 2023** de 15h00 à 18h00.

Le dernier délai utile pour faire les présentations est le mercredi 12 avril 2023 à 18h00. Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Vous trouverez toutes ces informations également sur notre site www.sandweiler.lu.

s. le collège échevinal
Simone Massard-Stitz, bourgmestre
Jean-Paul Roeder et Gennaro Pietropaolo, échevins